

Emergence d'un SAGE Adour aval et projets territoriaux

Comité d'Information du 02 décembre 2014 Relevé de conclusions

Rappel de l'ordre du jour :

Historique et organisation de la démarche partenariale sur l'Adour aval
Emergence du SAGE Adour aval
Information pour le travail sur des projets territoriaux complémentaires

Liste des personnes présentes : *Cf. liste d'émargement jointe*

Diaporama projeté en séance : *Cf. présentation jointe*

✓ Accueil et introduction

Monsieur Causse, président du comité de pilotage, Madame Dequeker et Monsieur Betbeder, vice-Présidents, accueillent l'ensemble des participants.

Monsieur Causse introduit la réunion du comité d'information qui est la seconde qui se tient depuis le début de la démarche d'étude de faisabilité du SAGE Adour aval. En effet, une autre réunion avait été organisée en juillet 2013.

Il indique que la démarche d'étude de faisabilité du SAGE Adour aval a été initiée par l'Agglomération Côte Basque-Adour qui l'a portée pendant 2 ans. Elle a été menée dans le cadre d'un partenariat entre les neuf communautés de communes et d'agglomérations, les deux départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques et la Région Aquitaine, en lien étroit avec les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau.

Suite à ces deux années de préfiguration, le SAGE Adour aval est à présent en phase d'émergence et le périmètre proposé et en cours de consultation. Ce périmètre a été présenté notamment en octobre auprès de la Commission Planification du Comité de Bassin Adour Garonne, qui a rendu un avis favorable sur ce projet.

L'Institution Adour est maintenant la structure porteuse du projet depuis le mois de juin, dans ce cadre d'émergence formelle du SAGE. Elle est en effet légitime en termes de périmètre et de compétences pour le mener à bien pour le compte du comité de pilotage et de la future CLE.

Il précise enfin qu'en parallèle et en complément de l'émergence du SAGE, le comité de pilotage travaille également sur la faisabilité de mettre en place des démarches plus opérationnelles à des échelles locales, afin de traiter d'éventuels enjeux urgents sans attendre la mise en place du SAGE.

La réunion a pour but d'informer de l'avancée de la démarche et en particulier de l'émergence du SAGE Adour aval qui est en cours, et de discuter sur le sujet, de recueillir les avis et interrogations des acteurs du territoire.

✓ **Historique et organisation de la démarche partenariale sur l'Adour aval**

→ *Cf. diaporama joint diffusé en séance*

Marie Bareille récapitule le travail mené lors des phases 1 et 2 depuis mai 2012. Elle rappelle les documents produits, qui avaient été pour certains largement diffusés et qui sont toujours disponibles sur demande.

La phase 1 a consisté à réunir les partenaires autour d'une scène d'échange commune et à connaître le territoire Adour aval dans le domaine de l'eau au sens large, et ses enjeux.

La phase 2 a permis d'approfondir la question de la faisabilité du SAGE Adour aval et d'engager un autre axe de travail sur demande des partenaires, consistant à évaluer la nécessité et la faisabilité de mettre en place des démarches opérationnelles à des échelles plus locales. 4 secteurs ont ainsi été étudiés : secteur Barthes, secteur estuaire, sous bassin de l'Arday et sous bassin de l'Aran.

La deuxième phase a aussi permis de préciser le portage de la démarche. Le dossier porté jusqu'alors par l'Agglomération Côte Basque-Adour a été transféré au sein de l'Institution Adour, EPTB compétent sur ces thématiques de l'eau sur l'ensemble du territoire Adour aval.

Depuis le mois de juin 2014, le projet continue en engageant la phase formelle d'émergence du SAGE Adour aval, et en travaillant toujours sur la faisabilité de démarches opérationnelles, avec une priorité donnée aux secteurs des barthes et de l'estuaire.

La présentation n'amène pas de remarques.

✓ **Emergence du SAGE Adour aval**

→ *Cf. diaporama joint diffusé en séance*

Marie Bareille explique de manière générale ce qu'est l'outil SAGE, ses objectifs, son contenu (documents et portée juridique), les différentes phases de la procédure d'élaboration, etc.

Elle précise ensuite l'avancée de la démarche sur l'Adour aval. L'émergence du SAGE est en cours. La Préfecture des Pyrénées Atlantiques est responsable de la démarche pour ce SAGE. L'Institution Adour a déposé pour le compte du comité de pilotage un dossier préliminaire argumentaire en Préfecture qui propose notamment un périmètre pour ce SAGE. Ce périmètre est en cours de consultation (4 mois, jusqu'au 30 décembre 2014) auprès des collectivités concernées (communes, EPCI, conseils généraux, Région, comité de bassin Adour Garonne). En parallèle, le Préfet contactera les partenaires qu'il pressent pour participer au travail de la CLE, et ce sur la base d'une proposition du comité de pilotage qui doit être travaillée prochainement.

Cette phase d'émergence doit aboutir à la constitution de deux arrêtés par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques : un arrêté de délimitation du périmètre du SAGE, et un arrêté de constitution de la CLE.

Le comité de pilotage envisage un calendrier de travail permettant d'obtenir ces deux arrêtés au printemps 2015.

Le périmètre du SAGE (cf. carte dans le diaporama)

Le périmètre proposé pour le SAGE Adour aval est un territoire hydrographique qui s'étend sur 622 km² et qui concerne tout ou partie de 53 communes, 9 EPCI, 2 départements et 1 Région. Situé à l'extrême aval d'un bassin versant conséquent, il s'insère dans un contexte hydrographique dense (nombreux affluents vers le sud notamment) et dans un contexte de gouvernance déjà existant (SAGE Adour amont, SAGE Côtiers Basques, Syndicat et contrat territorial sur la Nive, etc.). Depuis les débuts du projet, le comité de pilotage a mis en évidence la nécessité d'établir à l'avenir des liens avec ces bassins limitrophes qui influencent aussi le territoire Adour aval.

La concertation à mettre en place dans le cadre du SAGE

Marie Bareille présente les différentes instances qui travailleront à l'élaboration du SAGE :

- La CLE est l'organe moteur central et décisionnel du SAGE ;
- Le Bureau est un comité restreint de la CLE ;
- Des commissions thématiques permettent de travailler plus en détails sur des sujets particuliers, en associant des partenaires non membres de la CLE ;
- Des groupes de travail informels ou toute autre réunion utile peuvent être organisés au besoin ;
- Un comité technique restreint travaille, expertise et émet des propositions pour l'avancée du projet sur la base des travaux des différentes instances ;
- Un duo d'animation politique et technique assurent le déroulement de l'ensemble du projet en accord avec les choix de la CLE.

Il est bien précisé que ces diverses instances permettent l'association d'un grand nombre d'acteurs, utile et même indispensable pour la construction d'un SAGE adapté au territoire, à ses enjeux, et aux besoins des acteurs.

La composition de la CLE elle-même est strictement encadrée par la réglementation et doit respecter des proportions entre les différentes catégories d'acteurs. Elle doit être de plus limitée en termes d'effectif, idéalement autour de 50 membres. De ce fait, elle ne peut pas être une liste exhaustive des acteurs du territoire mais doit être un panel représentatif du territoire et des activités et enjeux en présence.

Synthèse des questions et discussions

Concernant le périmètre du SAGE, une interrogation est posée quant au fait que la Nive n'est pas prise en compte dans ce périmètre. Il est précisé qu'un syndicat est en place sur le bassin versant et travaille depuis de nombreuses années sur la gestion intégrée de l'eau à l'échelle de tout le bassin dans le cadre d'outils contractuels. Un nouveau contrat vient d'être engagé. La mise en place d'un SAGE devrait intervenir ultérieurement sur ce périmètre Nive.

Une question est également posée sur la masse d'eau côtière et sa partie en pointillés. Il est précisé que cette masse d'eau a été intégrée dans le périmètre du SAGE au titre de l'enjeu de qualité des eaux de baignade et de l'influence de l'Adour sur les eaux des plages. La partie en pointillés est déjà intégrée dans le périmètre du SAGE côtiers basques et la réglementation interdit strictement que deux SAGE se superposent. Cependant, la masse d'eau telle qu'elle a été dessinée dans le cadre de la DCE comprend les deux parties (trait plein et pointillés) et il est important de la visualiser entièrement au regard de l'influence de l'Adour sur les plages du littoral basque notamment.

Il est précisé que d'autres réglementations globales ou démarches locales existent et qu'une prise en compte, articulation et mise en cohérence devront être faites avec le SAGE. Sont évoqués par exemple la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) à une échelle globale, mais aussi la réalisation d'une étude de zone en cours sur l'estuaire de l'Adour à une échelle plus locale, etc. Il apparaît important de mettre à l'avenir en cohérence et en lien tous ces outils et démarches.

Concernant les enjeux du territoire, il apparaît primordial de mettre en évidence les influences entre l'Adour aval et les bassins limitrophes. Les questions de pollutions et de pêche sont évoquées.

Concernant la concertation à établir dans le cadre d'un SAGE, il est demandé à ce que des commissions puissent être composées en parallèle des réflexions pour constituer la CLE, afin de bien identifier la participation possible d'un grand nombre d'acteurs dans ces différentes instances. Il en est de même pour le Bureau de la CLE dont la composition devra être précisée en même temps que celle de la CLE.

✓ **Information pour le travail sur des projets territoriaux complémentaires**

→ *Cf. diaporama joint diffusé en séance*

Marie Bareille présente très brièvement l'axe de travail développé pour évaluer la possibilité de mettre en place des démarches opérationnelles à des échelles locales, pour traiter d'éventuels enjeux urgents. Elle précise que ceci nécessite un travail de fond important avec les acteurs locaux, qui évolue en permanence au fur et à mesure d'opportunités qui se présentent pour mettre en place des outils.

La présentation n'amène pas de remarques.

✓ **Conclusions**

Monsieur Causse conclue en indiquant que les prochaines réunions se feront probablement dans le cadre d'une nouvelle organisation avec la mise en place du SAGE. La mise en place de la CLE est espérée pour mi-2015. Le comité de pilotage informera les partenaires en temps voulu.

Il remercie l'ensemble des présents et lève la séance.

Emergence d'un SAGE Adour aval et projets territoriaux

Comité d'information
2 décembre 2014 - Conseil Général 64, salle Bakia, Bayonne

Feuille de présence

Prénom	Nom	Structure	Coordonnées e-mail
Syrie	SARABERT	Comité Pont Lejonnais adour à la Région de l'Eau	syrie.sabatbert@aquitaine.fr
Névin	MATELON	Surpêcher Euzéryon Europe	matelon@surpêcher.eu
Jean-Baptiste	DUSSAUSSEIS	Surpêcher Euzéryon Europe	jb.dussausseis@surpêcher.eu
Noëlle Ange	THESSAUD	Adj. Eur. Borneau Eur. del. Agglo Eur. comie borin Adour-garonne	noelle.thessaud@borneau.com
Nickel	BOTELLA	SE PANSO 64	nickel.botella@sepanso.fr
Jean Pierre	SETHLIN	SE PANSO 64	jsethlin@sepanso.fr
Julien	Barbos	Ville de Bayonne leqpe des eaux	j.barbos@bayonne.fr
David	TRANGENASTREUM	ATA de l'Adour	trangenastreum@ata.fr
Spécialisée	LAFARGUE	CFIE Ségnaux Adour	spécialisée@lafargue.fr
Murielle	PIVÈRE	SIAEP Tauxers Pyrénées Pyrénées Pyrénées de la	murielle.pivere@tauxers.fr
Laure	BAUD	SIAEP Tauxers Borneau Adour S. Naturlands	laure.baud@tauxers.fr

Prénom	Nom	Structure	Coordonnées e-mail
Rene	TARBOISCH	association Adour (association des usagers de l'Adour d'Anglet)	rene.tarboisch@adour.fr
Bernard	DULAY	ADALA	bernard.dulay@adala.fr
Jacques	GJINI	Migrations	jacques.gjini@adala.fr
Rébecca	LAFITTE	SHBA	rebecca.lafitte@adala.fr
Christelle	Villemiane	CCPO	c.villemiane@adala.fr
André	DASSIE- CHABAULT	Ville de Biarritz	andrieu.dassie-chabaull@biarritz.fr
Christophe	LAMPREAN	Ville de Bion	c.lamprean@bion.fr
Estelle	SAUQUINET	S. Georges de Marsac	estelle.sauquinet@marsac.fr
Magali	DASSÉ	Chambre d'Agriculture des Landes	magali.dasse@landes.fr
Nicolas	CASTAY	SIAEP littoral Aquitaine	nicolas.castay@littoral-aquitaine.fr
Alexa	DULIN	SIAEP région de Bidache	contact-cep@region-bidache.fr
Quentin	DELLIN	SIAEP de la Dège	quentin.dellin@region-bidache.fr
Sébastien	FAGES	Région Aquitaine Service Pastoral Pont de Béarn	sebastien.fages@aquitaine.fr

Prénom	Nom	Structure	Coordonnées e-mail
Richard	BEITIA	Fédération Royale des Classeurs G4	richia@classeursfrance.com
Emmanuelle	BEITIA	COIE Littoral Baie de ACBA	emmanuelle.beitia@brail.fr
Valérie	DEQUERER	ACBA VP CPIL Adairault	
Lucien	BETBEDER	CC Haguenau VP CPIL Adairault	
Lionel	CAUSSE	CC Bayonne Président CPIL	
Maurice	BARREILLE	Chargé de missions Adairault	adairault@institutien-adair.fr



INSTITUTION ADOUR
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Emergence d'un SAGE Adour aval et projets territoriaux

Comité d'Information – mardi 2 décembre 2014

- . Historique et organisation de la démarche partenariale sur l'Adour aval
- . Emergence du SAGE Adour aval
- . Information sur le travail pour des projets territoriaux complémentaires

Document rédigé et diffusé par Marie Bareille (chargée de mission Adour aval) le 2 décembre 2014

www.institution-adour.fr

Objectifs de la réunion

- ➔ **Partager et informer sur l'avancée de la démarche globale sur l'Adour aval et sur l'émergence en cours du SAGE**
- ➔ **Discuter, recueillir les avis, répondre aux questions...**
- ➔ **Tout cela en vue de l'évolution de l'organisation de la concertation dans le cadre d'un SAGE**



Institution Adour - Conseil général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

. Historique et organisation de la démarche partenariale

. Emergence du SAGE Adour aval

. Information sur le travail pour des projets territoriaux complémentaires

Historique de la démarche partenariale

Phase 1 : mai 2012 – mai 2013 → étude de faisabilité d'un SAGE Adour aval

Réunions des acteurs du territoire, mise en place de la concertation

Première analyse du territoire dans le domaine de l'eau

Identification et priorisation des enjeux

Scenarii de gestion intégrée de l'eau sur le territoire Adour aval

Rapport d'étude
Synthèse
Priorisation des enjeux



→ Réunion du comité d'information le 2 juillet 2013 à Urcuit

→ Origines et motivations de la démarche d'étude

Usages nombreux, enjeux multiples

Contexte réglementaire (SDAGE, directive eaux de baignade, directive inondation...)

→ présentation succincte du territoire : thématiques abordées dans le rapport, enjeux pressentis

Usages des collectivités : alimentation en eau potable, assainissement

Usages socio-économiques : industrie, agriculture, pêche professionnelle, tourisme et loisirs

Qualité de l'eau

Risques inondation : continuité écologique, biodiversité, gestion des cours d'eau et zones humides...

→ Perspective pour une phase 2 de travail



Historique de la démarche partenariale

Phase 1 : mai 2012 – mai 2013 → étude de faisabilité d'un SAGE Adour aval

Réunions des acteurs du territoire, mise en place de la concertation
 Première analyse du territoire dans le domaine de l'eau
 Identification et priorisation des enjeux
 Scenarii de gestion intégrée de l'eau sur le territoire Adour aval

Rapport d'étude
 Synthèse
 Priorisation des enjeux



Phase 2 : mai 2013 – mai 2014 → faisabilité d'un SAGE Adour aval et de démarches opérationnelles locales

2 axes de travail

- Faisabilité d'un SAGE Adour aval à l'échelle globale
- Faisabilité de démarches opérationnelles à des échelles locales

Dossier de faisabilité SAGE
 4 fiches secteurs

Précision du portage de la démarche ACBA → IA

→ Complémentarité des 2 axes de travail !

Faisabilité du SAGE : précisions des implications techniques, politiques et financières, des plus values du SAGE, de sa portée réglementaire, etc. → aide à la décision politique

Démarches opérationnelles : étude de faisabilité d'une démarche réellement utile, attendue, dans des contextes déjà existants et à prendre en compte



Institution Adour - Conseil général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
 www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Historique de la démarche partenariale

Phase 1 : mai 2012 – mai 2013 → étude de faisabilité d'un SAGE Adour aval

Réunions des acteurs du territoire, mise en place de la concertation
 Première analyse du territoire dans le domaine de l'eau
 Identification et priorisation des enjeux
 Scenarii de gestion intégrée de l'eau sur le territoire Adour aval

Rapport d'étude
 Synthèse
 Priorisation des enjeux



Phase 2 : mai 2013 – mai 2014 → faisabilité d'un SAGE Adour aval et de démarches opérationnelles locales

2 axes de travail

- Faisabilité d'un SAGE Adour aval à l'échelle globale
- Faisabilité de démarches opérationnelles à des échelles locales

Dossier de faisabilité SAGE
 4 fiches secteurs

Précision du portage de la démarche ACBA → IA

Juin 2014 – juin 2015 → Phase d'émergence du SAGE + faisabilité de projets territoriaux

2 axes de travail maintenus

- Engagement formel pour la mise en place du SAGE Adour Aval
- Poursuite sur la faisabilité et la mise en place de démarches opérationnelles locales

2 secteurs prioritaires : estuaire et barthes



Institution Adour - Conseil général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
 www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Le partenariat et la concertation établis depuis 2 ans

Comité de pilotage / comité technique

Président : Monsieur CAUSSE (Institution Adour)

Vice Présidents : Madame DEQUEKER (ACBA) et Monsieur BETBEDER (CC Hasparren)

Les partenaires financiers



Composition du COPIL 26 membres

Institution Adour
9 EPCI
2 Conseils généraux
Région Aquitaine
4 SCOT
Conseils des élus Pays Basque
3 représentants de SAGE limitrophes
Agence de l'Eau Adour Garonne
DDTM 64 et 40
DREAL Aquitaine
Préfet coordonnateur Adour Garonne

→ Existence d'une convention de partenariat entre Institution Adour et 9 EPCI

Concertation élargie depuis 2 ans

1 comité d'information (COPIL + syndicats + acteurs socio-économiques)

Diffusion du rapport d'étude phase 1 à tous les acteurs (dont les communes)



Institution Adour - Conseil général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

- . Historique et organisation de la démarche partenariale
- . Emergence du SAGE Adour aval
- . Information sur le travail pour des projets territoriaux complémentaires

L'Institution Adour

L'Institution Adour est un **établissement public territorial de bassin (EPTB)** qui œuvre pour une gestion concertée et équilibrée de la ressource en eau, des milieux aquatiques, et de leurs usages dans le bassin.

Créée en 1978 par les **4 conseils généraux** du bassin de l'Adour : Hautes-Pyrénées, Gers, Landes et Pyrénées-Atlantiques.

Compétente pour la gestion du fleuve Adour de sa source à l'embouchure, et affluents :

- **Ressource en eau**
plans de gestion des étiages, projets de renforcement de la ressource...
- **Lutte contre les inondations**
entretien de digues et ouvrages de protection, espace de mobilité de l'Adour...
- **Qualité des eaux superficielles**
par l'intermédiaire des SAGE principalement...
- **Protection et gestion des milieux aquatiques**
gestion des berges de l'Adour, appuis aux syndicats compétents, animation de site Natura 2000...
- **Continuité écologique**
gestion des poissons migrateurs, équipements d'ouvrages...
- **Mise en place d'une gestion intégrée de l'eau**
2 SAGE mis en œuvre, un projet de SAGE Adour aval...



Institution Adour - Conseil général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Qu'est ce qu'un SAGE ?

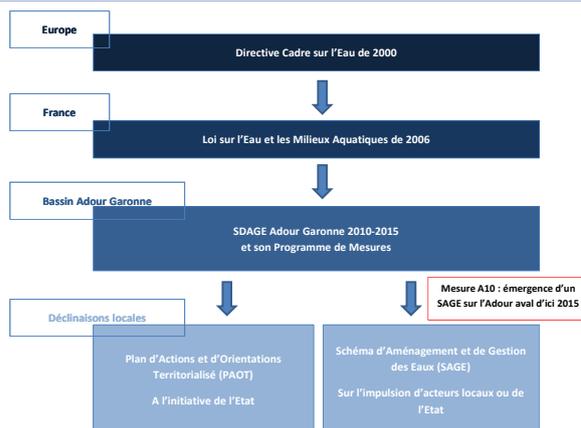
SAGE = Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Un **outil de stratégie, de planification**
à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente

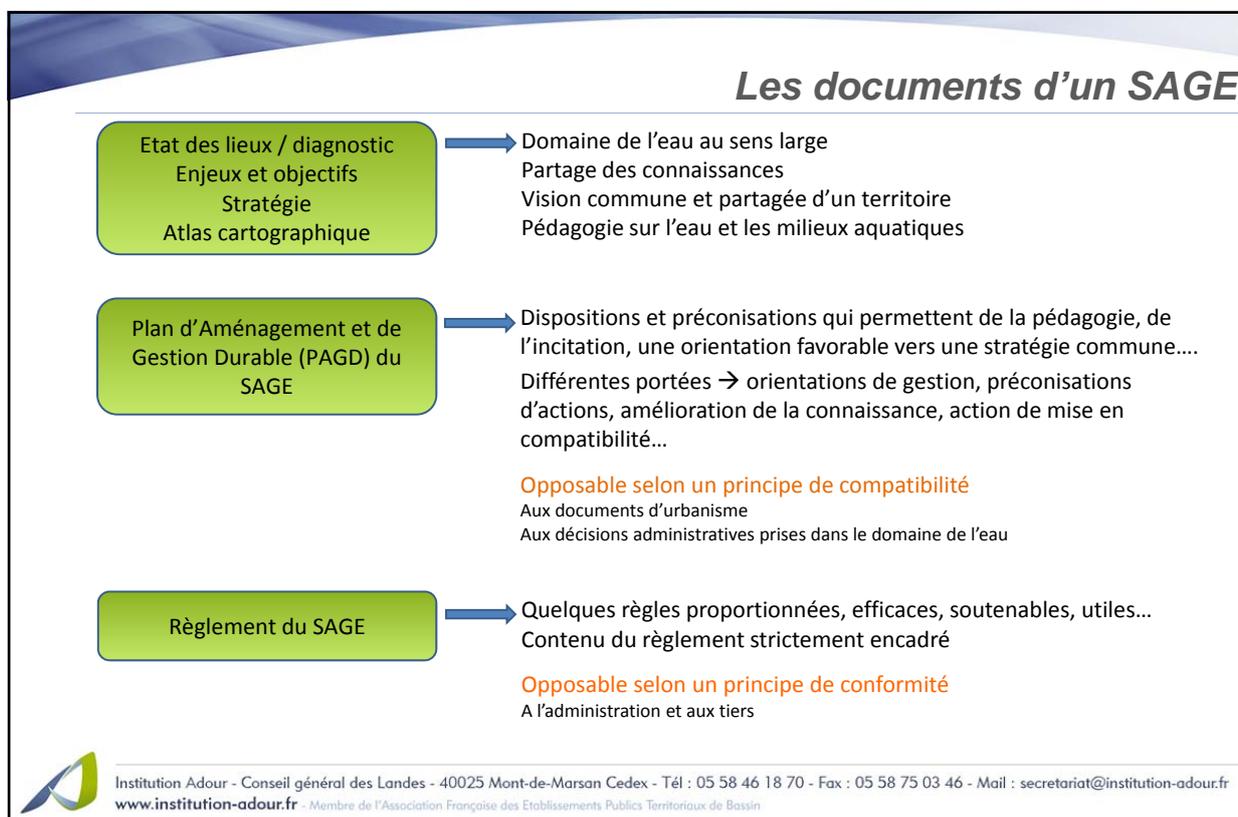
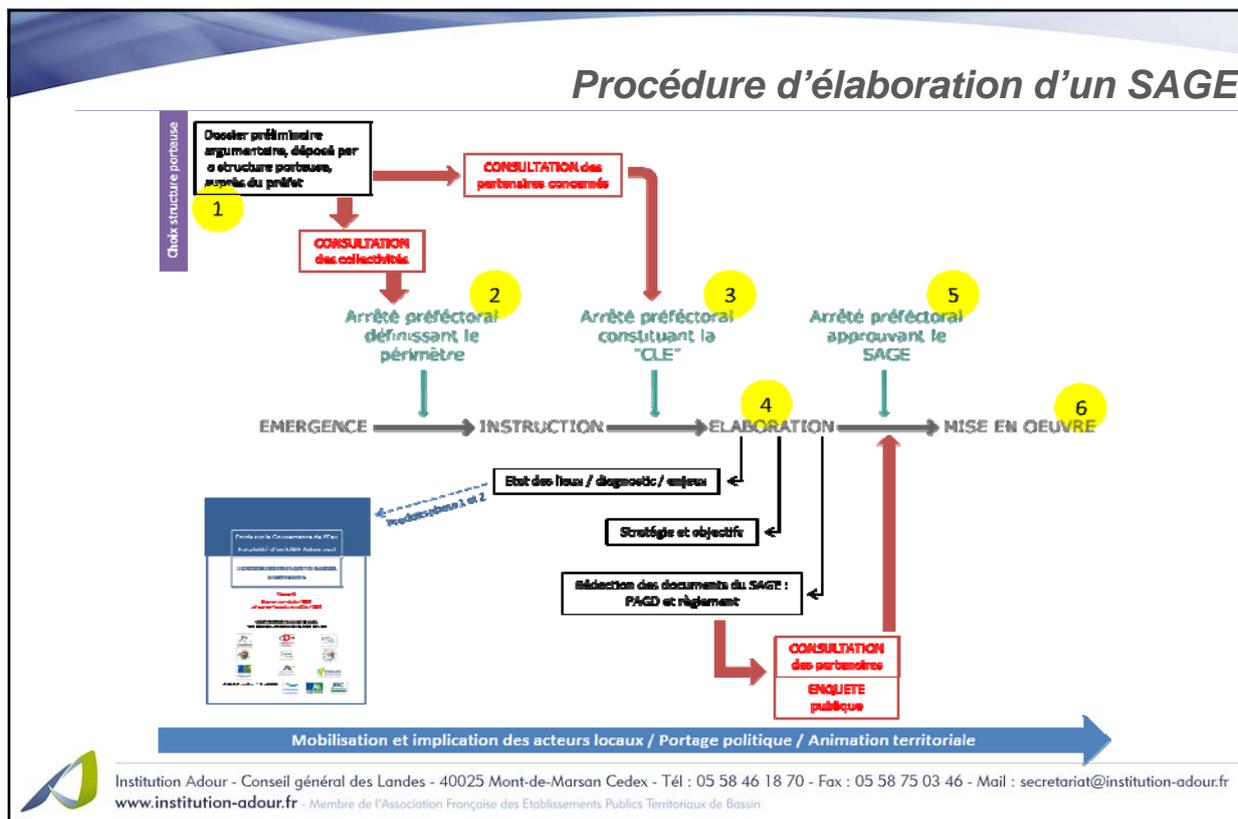
Objectifs : - rechercher un **équilibre durable** entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages
- offrir une **solution adaptée aux enjeux de l'eau**, réellement efficace et soutenable par le territoire

Un outil de **concertation** élargie (CLE)
de **pédagogie** et de partage/améliorations des connaissances
d'**orientations stratégiques communes** à mettre en œuvre à une échelle élargie

Un outil qui a une **portée réglementaire** pour que les acteurs du territoire puissent se donner les moyens nécessaires à l'atteinte de leurs objectifs



Institution Adour - Conseil général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin



L'émergence du SAGE Adour aval

SAGE Adour aval → Emergence en cours

Dépôt du dossier préliminaire en Préfecture des Pyrénées Atlantiques cet été

→ le COPIL a émis des propositions ; le Préfet est responsable de la procédure d'émergence, il décide

Consultation règlementaire sur le périmètre en cours jusqu'à fin décembre 2014 (4 mois)

Sont consultés les communes, EPCI, Conseils généraux, Conseil Régional, le Comité de Bassin Adour Garonne et le Préfet coordonnateur de bassin

Constitution de la Commission Locale de l'Eau à venir

Sollicitation à venir des partenaires pressentis par le Préfet responsable

→ Objectifs printemps 2015 : un arrêté préfectoral de périmètre
un arrêté préfectoral de constitution d'une CLE



Institution Adour - Conseil général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Le périmètre proposé pour le SAGE Adour aval



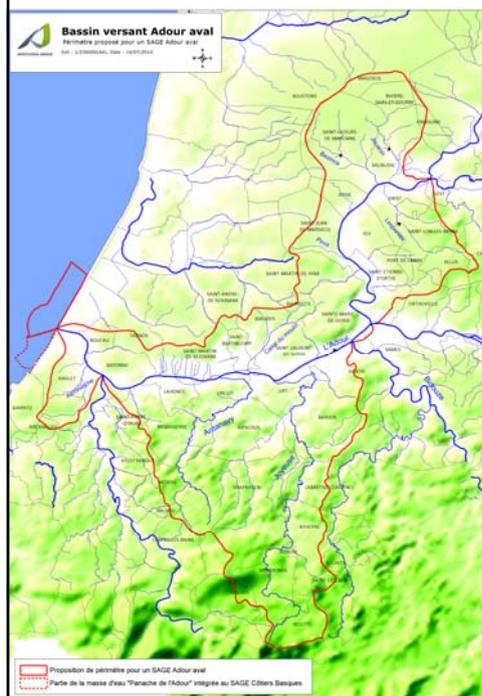
Un périmètre SAGE à arrêter...

... dans un contexte hydrographique à mettre en évidence



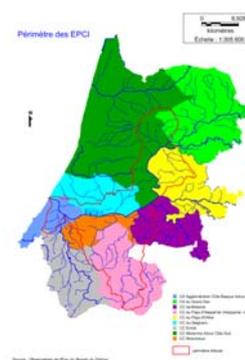
Institution Adour - Conseil général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Le périmètre proposé pour le SAGE Adour aval



Un périmètre hydrographique de 622 km²...
... qui concerne des entités administratives :

- 53 communes
- 9 EPCI
- 2 départements
- 1 région



Embouchure du grand bassin versant de l'Adour
Contexte hydrographique conséquent, nombreux affluents
Contexte de gouvernance limitrophe déjà existant
= complexité pour établir un périmètre de gestion

- solution consensuelle et acceptable
- solution hydrographiquement cohérente
- lien à établir avec les bassins limitrophes

Ce périmètre a permis de mobiliser les acteurs de l'eau depuis
2 ans et de mettre en évidence des enjeux partagés

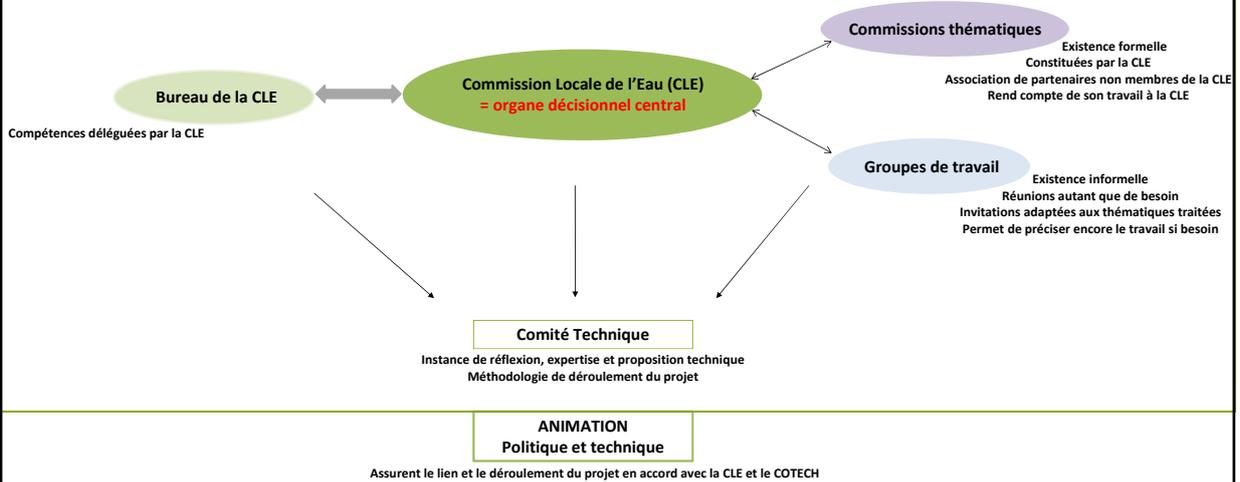
En bref, des enjeux multiples, des enjeux majeurs

- ✓ **Aménagement du territoire** → *concilier urbanisme, développement, et gestion de l'eau ; anticiper les évolutions*
 - Fort enjeu lié à l'**assainissement** (lien avec la qualité des eaux de baignade, particularité des barthes...)
 - Gestion du **pluvial / ruissellement**
 - Améliorer la **prise en compte de l'eau dans les documents d'urbanisme**
 - **Vision prospective** assainissement / alimentation en eau potable (territoire attractif, population en augmentation)
 - Enjeu global d'**inondation** autour de l'axe Adour et lien fort avec d'autres enjeux : urbanisme, gestion des digues et ouvrages, continuité écologique, zones humides...
- ✓ **Qualité de l'eau** → *préserver les usages par la connaissance et l'amélioration de la qualité de l'eau*
 - **Des enjeux** sectorisés en fonction des usages → enjeu bactériologie vers l'aval ; enjeu aussi lié à l'assainissement dans les barthes ; eutrophisation et pesticides sur l'amont du territoire ; impact de l'élevage ; impact industriel zoomé à l'aval...
 - Des **conflits d'usages** déjà identifiés : AEP/pesticides ; PCB/pêche ; bactériologie/baignade
 - **Connaissance / suivi** de la qualité de l'eau et impact des différentes activités (industrie, agriculture...)
 - Mise en exergue des impacts provenant des bassins limitrophes
- ✓ **Milieus naturels** → *maintenir l'attractivité du territoire tout en préservant les milieux et la biodiversité*
 - **Gérer les cours d'eau** : axe Adour, affluents, cours d'eau en secteur urbain, cours d'eau des barthes...
 - **Connaître et préserver les zones humides** : richesse du territoire mais connaissance incomplète, pas de maîtrise d'ouvrage dédiée pour des actions cohérentes
 - **Améliorer la continuité écologique** : responsabilité du territoire pour les poissons migrateurs (anguille notamment)



La concertation à mettre en place dans le cadre d'un SAGE

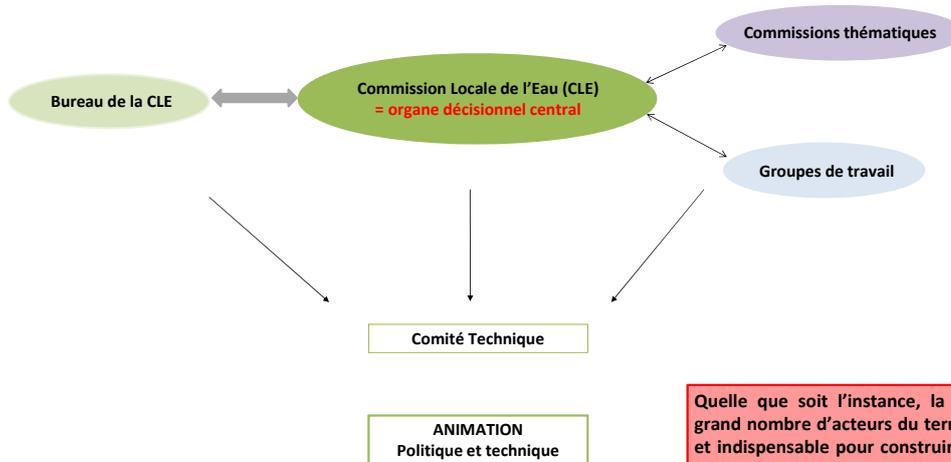
Structure porteuse : Institution Adour
= organe opérationnel



Institution Adour - Conseil général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

La concertation à mettre en place dans le cadre d'un SAGE

Structure porteuse : Institution Adour
= organe opérationnel



Quelle que soit l'instance, la participation d'un grand nombre d'acteurs du territoire est possible, et indispensable pour construire un SAGE utile et adapté aux enjeux locaux et aux besoins et problématiques des acteurs



Institution Adour - Conseil général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Composition de la CLE

- ✓ Elle est strictement encadrée par la réglementation (articles L212-4 et R212-29 à R212-34 du code de l'environnement)
- ✓ Elle comprend **3 collèges** :
 - Collège des collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux
effectif minimum **50%**
 - Collège des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles, associations
effectif minimum **25%**
 - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics
effectif maximum **25%**
- ✓ Par souci d'efficacité, son effectif doit idéalement être aux alentours de **50 membres**
- ✓ Elle doit être **représentative du territoire et de ses enjeux** : il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des acteurs du territoire mais d'un panel représentatif des activités et des enjeux en présence



Institution Adour - Conseil général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Plus values attendues d'un SAGE Adour aval (non exhaustif)

De manière indicative et non exhaustive, et surtout sans présager du travail qui sera mené par la CLE

Plus values générales

- ✓ Mise en dialogue d'acteurs : **concertation** entre des acteurs qui exercent des compétences variées sur un territoire commun
- ✓ Mise à niveau et partage des connaissances, pédagogie : vers une **vision globale et partagée** d'un territoire
- ✓ **Résolution possible de conflits d'usages** par la concertation élargie
- ✓ Stratégie locale commune, cohérente, élargie à une **échelle hydrographique appropriée**
- ✓ Stratégie adaptée au territoire et à ses enjeux, et **soutenable**
- ✓ Expression d'un projet politique pour l'eau et les milieux aquatiques de **long terme** (10 ans)
- ✓ Intégration des enjeux de l'eau dans **l'aménagement du territoire**, mise en cohérence de politiques publiques : compatibilité des SCOT et PLU

Plus values spécifiques au territoire

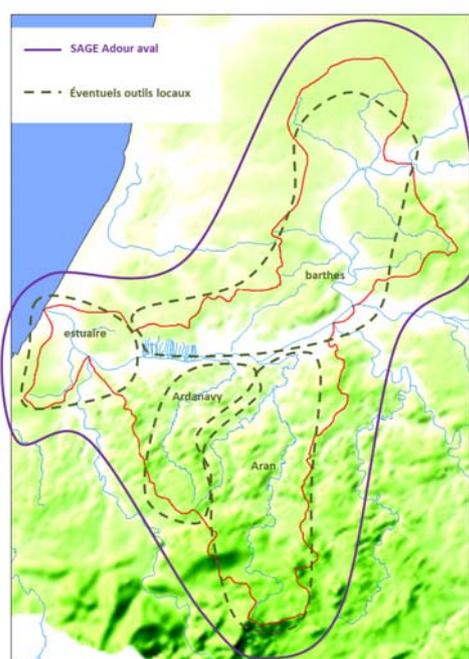
- ✓ Stratégie commune sur la thématique inondation, intégration / centralisation des différents outils (TRI / PPRI, SAGE...)
- ✓ Stratégie intégrée inondation / aménagement / continuité écologique / gestion des ouvrages
- ✓ Lien fort avec l'aménagement du territoire (vision prospective...)
- ✓ Qualité de l'eau (réseau?, résolution d'enjeux locaux (bactério...), mise en exergue de l'influence des bassins limitrophes)
- ✓ Plus-value pour les zones humides : connaissance et préservation, richesse du territoire
- ✓ Etc.



Institution Adour - Conseil général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

- . Historique et organisation de la démarche partenariale
- . Emergence du SAGE Adour aval
- . **Information sur le travail pour des projets territoriaux complémentaires**

Démarches opérationnelles : 4 secteurs



➔ Faisabilité de démarches opérationnelles à des échelles plus locales, en parallèle et complémentarité avec le SAGE

Conditions : attentes locales
utilité réelle de l'outil
implication d'acteurs locaux (portage, animation)
prise en compte du contexte existant

Cohérence d'enjeux :

- Secteur barthes
 - Secteur estuaire
- } Prioritaires en termes d'enjeux et/ou d'attentes locales

Cohérence hydrographique :

- Sous bassin de l'Aran
- Sous bassin de l'Ardanavy

➔ FICHES SECTEURS = documents de travail et de réflexion



Merci de votre attention

Coordonnées de l'animatrice :

Marie Bareille

adouraval@institution-adour.fr

05.59.46.51.87



Institution Adour - Conseil général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin